

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2025

Référence
2025-37

Objet de la délibération
Fixation des tarifs de location d'une place de parking pour les praticiens de la MSP

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	9	12

Date de la convocation
26/08/2025

Date d'affichage
26/08/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 04/09/2025

Et

Publication ou notification du :
04/09/2025

L'an 2025 et le 3 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY. MM : Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Nereida LANGE à Agnès TABARY, Mm Olivier CHEMIN à Adriano BALLARIN, Didier LE SAUX à Michel ODDOS.

Absent(s) excusé(s) : Mmes Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT. M Eric BERTHEMY, Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Véronique BIGARD

Objet de la délibération : Fixation des tarifs de location d'une place de parking pour les praticiens de la MSP

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

CONSIDÉRANT que les praticiens installés à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Crespières sont susceptibles de vouloir une place de parking définie,

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir un tarif de location pour ces places de parking, sis rue Armand de Crux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

DE FIXER le prix d'une place de parking à la location à 70 € par mois selon les modalités fixées dans le bail.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/09/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN



La secrétaire de séance
Véronique BIGARD

